

ELECTIONS DU MAIRE ET DES 8 ADJOINTS

Samedi 29 mars 2014

Déroulement de la séance du Conseil Municipal

Monsieur Gérard FABRE, Maire :

- Ouvre la séance à 10h00 en faisant l'appel des 29 Conseillers Municipaux nouvellement élus et les déclare installés dans leur fonction.
- Passe la Présidence de la séance à Madame Julienne FABRE, doyenne d'âge, appelle Madame Emmanuelle BOTHEREAU, benjamine de l'Assemblée afin d'assurer la fonction de secrétaire de la séance.
- Donne lecture de l'article L2122-8 : désignation du doyen.

Madame Julienne FABRE, doyenne d'âge, Présidente de l'Assemblée :

- Mesdames et Messieurs, en ma qualité de doyenne de l'assemblée, je suis très heureuse de présider à l'installation du nouveau Maire de Garéoult
- Je vais donner lecture des articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6, L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Je fais donc appel à candidature à la fonction de Maire de Garéoult
- M. Lionel MAZZOCCHI présente au nom de la liste « Unité et Diversité », la candidature de Monsieur Gérard FABRE.
- Je demande à chaque membre du conseil municipal, à l'appel de son nom, de venir voter à bulletin secret.

Madame Julienne FABRE et Madame Emmanuelle BOTHEREAU procèdent au dépouillement.

Madame Julienne FABRE donne lecture des résultats du vote :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins nuls : 1
- bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 24

et proclame Monsieur Gérard FABRE, élu Maire de GAREOULT. Elle lui remet l'écharpe tricolore.

Madame Julienne FABRE regagne sa place parmi les Conseillers Municipaux.

Monsieur Gérard FABRE prend la Présidence de la séance.

Il propose de fixer à HUIT (8) le nombre d'adjoints à élire.

Après l'approbation de cette proposition, à la majorité absolue, Monsieur le Maire procède à l'élection des adjoints au scrutin de liste.

Il propose la candidature de :

1. MAZZOCCHI LIONEL
2. MONTIER HENRI
3. DUPIN MARYSE
4. PETRO ANDRE
5. VIAL JOSIANE
6. TREZEL NICOLE
7. TREMOLIERE GILLES
8. WUST JOCELYNE

Il demande à chaque élu, à l'appel de son nom, de venir voter.

Madame Julienne FABRE, Madame Emmanuelle BOTHEREAU et Madame Maryse DUPIN procèdent au dépouillement.

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du vote :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs : 4
- bulletins nuls : 1
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 24

et proclame élu Monsieur MAZZOCCHI Lionel, 1^{er} Adjoint qui le rejoint et à qui il remet l'écharpe tricolore.

Idem pour :

2^{ème} Adjoint, Monsieur MONTIER Henri.

3^{ème} Adjoint, Madame DUPIN Maryse.

4^{ème} Adjoint, Monsieur PETRO André.

5^{ème} Adjoint, Madame VIAL Josiane.

6^{ème} Adjoint, Madame TREZEL Nicole.

7^{ème} Adjoint, Monsieur TREMOLIERE Gilles.

8^{ème} Adjoint, Madame WUST Jocelyne.

Monsieur le Maire expose les délibérations suivantes :

- **Délégation Générale donnée au Maire par le conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT**, adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions
- **Fixation des indemnités de fonction au Maire**, adoptée avec 23 voix pour et 6 abstentions
- **Fixation des indemnités de fonction aux Adjointes au Maire**, adoptée avec 23 voix pour et 6 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur FABRE invite Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux à quitter l'assemblée à 10h40.

Le Maire,

Gérard Fabre